

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 16 janvier 2024 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Sont présents à cette séance :  
Conseiller #1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette  
Conseiller #2 - monsieur Jacques Séguin  
Conseiller #3 - monsieur Jean Giroux-Gagné  
Conseiller #6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, monsieur Shawn Campbell.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, est également présent. Sont absents à cette séance :

Conseiller #4 - monsieur Mario Pitre  
Conseiller #5 - madame Geneviève Raymond

**1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h01.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption de procès-verbaux**

- 3.1 Séance ordinaire du 12 décembre 2023
- 3.2 Séance extraordinaire #1 du 21 décembre 2023
- 3.3 Séance extraordinaire #2 du 21 décembre 2023
- 3.4 Séance d'ajournement du 27 décembre 2023

**4. Demande de don, commandite, d'appui ou autre**

- 4.1 Autorisation de la tenue sur le territoire de la municipalité d'un évènement organisé par les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton

**5. Administration**

- 5.1 Approbation de la liste des comptes payables
- 5.2 Adoption du règlement établissant le taux de la taxe foncière et les tarifs des services pour l'année 2024
- 5.3 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2026
- 5.4 Dépôt du rapport de l'application du Règlement 355 sur la gestion contractuelle
- 5.5 Approbation de la politique salariale 2024
- 5.6 Approbation de l'Entente de travail avec les employés du service de sécurité incendie
- 5.7 Demande de subvention – Programme Emplois d'été Canada
- 5.8 Demande d'aide financière - Enbridge

**6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire**

- 6.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 379 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 380 concernant la citation de l'église de Sainte-Justine-de-Newton à titre d'immeuble patrimonial

Maire

Greffier-trésorier

6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 361-1 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme afin d'ajouter la fonction du conseil local du patrimoine

## **7. Travaux publics**

7.1 Addenda au contrat de déneigement et de déglacage – 2023-2024

## **8. Incendie**

## **9. Arts, culture et loisirs**

## **10. Varia**

## **11. Mot du maire et parole aux élus**

## **12. Questions des citoyens**

## **13. Levée de la séance**

24-01-01 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette  
ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point suivant en varia :

### **10.1 – Adjudication d'un contrat à une firme d'ingénierie**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **3. Adoption de procès-verbaux**

### **3.1 Séance ordinaire du 12 décembre 2023**

24-01-02 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 décembre, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

*En son absence à la séance du 12 décembre, Jacques Séguin, conseiller #2 ne peut exprimer son droit de vote.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **3.2 Séance extraordinaire #1 du 21 décembre 2023**

24-01-03 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire #1 du 21 décembre, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette  
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire #1 du 21 décembre 2023.

*En son absence à la séance extraordinaire #1 du 21 décembre, Aline Charbonneau, conseillère #6, ne peut exprimer son droit de vote.*

Maire

Greffier-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 3.3 Séance extraordinaire #2 du 21 décembre 2023

24-01-04 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire #2 du 21 décembre, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire #2 du 21 décembre 2023.

*En son absence à la séance extraordinaire #2 du 21 décembre, Aline Charbonneau, conseillère #6, ne peut exprimer son droit de vote.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 3.4 Séance d'ajournement du 27 décembre 2023

24-01-05 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 décembre, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 décembre 2023.

*En son absence à la séance du 27 décembre, Aline Charbonneau, conseillère #6, ne peut exprimer son droit de vote.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 4. Demandes de don, commandite, d'appui ou autre

### 4.1 Autorisation de la tenue sur le territoire de la municipalité d'un évènement organisé par les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton

24-01-06 CONSIDÉRANT la demande reçue de la part des Loisirs de Ste-Justine-de-Newton consistant à :

- Tenir sur le territoire de la municipalité la 11<sup>e</sup> édition de leur randonnée de motoneiges antiques le 3 février 2024
- Déneiger le terrain de base-ball et le terrain vacant (dos aux maisons) pour le stationnement des visiteurs
- Déneiger le terrain où sont les conteneurs pour stationnement
- Voir la possibilité de ne pas complètement déneiger un côté du trottoir pour faciliter la circulation de motoneiges
- Prêter le tracteur à deux bénévoles
- Louer le centre communautaire et le CML du 1er au 4 février 2024
- Obtenir un permis de brûlage
- Sortir les clôtures de sécurité vertes
- Utiliser le papier et l'imprimante (+/-2000 feuilles)
- Par des membres de l'équipe de pompiers, contrôler la circulation sur les routes et faire de la surveillance dans les sentiers

Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE le sentier prévu pour la randonnée s'effectue selon un trajet précis sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a fait la demande de droit de passage aux propriétaires concernés ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, une municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée, à l'égard de différents champs de compétences qui lui sont conférés dont la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

QUE l'aide soit accordée aux Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton, telle que demandée.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS  
Jean Giroux-Gagné ayant voté contre

*Le maire, Shawn Campbell, utilise son droit de vote sur ce point.*

## **5. Administration**

### **5.1 Approbation de la liste des comptes**

24-01-07

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau  
ET RÉSOLU,

D'approuver les comptes à payer et payées, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 193 143.38\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **Certificat de disponibilité**

Je, soussigné, François Day, certifie que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier

### **5.2 Adoption du règlement établissant le taux de la taxe foncière et les tarifs des services pour l'année 2024**

*Louis-Philippe Thauvette propose l'ajournement de ce point à une prochaine séance. Aucun vote n'est tenu.*

### **5.3 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2026**

*Jacques Séguin propose l'ajournement de ce point à une prochaine séance. Aucun vote n'est tenu.*

Maire

Greffier-trésorier

#### **5.4 Dépôt du rapport de l'application du Règlement 255 sur la gestion contractuelle**

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, le directeur général et greffier-trésorier dépose séance tenante le rapport annuel de l'année 2023 portant sur la gestion contractuelle. Ce rapport sera disponible sur le site internet de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville pour consultation.

#### **5.5 Approbation de la politique salariale 2024**

*Aline Charbonneau propose l'ajournement de ce point à une prochaine séance. Aucun vote n'est tenu.*

#### **5.6 Approbation de l'Entente de travail avec les employés du service de sécurité incendie**

*Le maire, Shawn Campbell, exprime un intérêt relativement au sujet et demande à ce que le nom de Aline Charbonneau, mairesse suppléante, apparaisse à l'entente comme représentante autorisée par le conseil à apposer sa signature.*

*Le conseiller #2, Jacques Séguin, exprime un intérêt relativement au sujet et retire son droit de vote.*

CONSIDÉRANT les séances de travail tenues entre le comité-employés représentant les employés du service de sécurité incendie et le comité-employeur représentant le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ces séances de travail ont mené à une entente de travail à présenter à leurs membres respectifs ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une présentation du comité-employés, les employés du service de sécurité incendie ont accepté les conditions et avantages énoncés dans l'entente de travail ;

CONSIDÉRANT QUE le comité-employeur a présenté les détails de l'entente de travail et a fait ses recommandations aux membres du Conseil municipal.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

D'accepter les recommandations du comité-employeur et l'entente de travail présentée ;

D'autoriser la mairesse suppléante et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de travail avec les employés du service de sécurité incendie.

*Un vote s'est tenu malgré l'absence d'un quorum. Le vote n'est donc pas considéré. Le point est ajourné à une prochaine séance*

#### **5.7 Demande de subvention – Programme Emplois d'été Canada**

24-01-08

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la responsabilité du Programme emploi d'été Canada pour l'année 2024 et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé au nom de la Municipalité à signer tous les documents officiels concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada ;

Maire

Greffier-trésorier

QUE la Municipalité s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné et mis de l'avant ;

QUE la Municipalité fasse l'embauche de 8 employés étudiants pour une période variant de 8 à 9 semaines, dans l'éventualité où le projet serait subventionné et mis de l'avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **5.8 Demande d'aide financière - Enbridge**

24-01-09      CONSIDÉRANT l'achat en 2023 de bonbonnes et d'appareils respiratoires pour le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'accès au programme d'aide financière de l'entreprise Enbridge;

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

D'accepter l'aide financière de la compagnie Enbridge de 7 500 \$ pour l'achat d'équipement pour le service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **5.9 Autorisation de signatures – Entente – cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créance avec la MRC**

24-01-10      CONSIDÉRANT QUE, même si la MRC a la compétence exclusive sur les cours d'eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) et des articles 569 à 575 du Code municipal du Québec, confier aux municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception de ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la politique relative aux cours d'eau prévoit que les municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la gestion de l'exécution de certains travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE, même si chaque demande doit faire l'objet d'une entente particulière, la conclusion d'une entente-cadre permettra d'alléger la procédure, de simplifier les formalités et de prévoir que la demande et l'émission d'un permis équivaldront à la conclusion d'une entente particulière pour l'exécution des travaux visés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente-cadre pour la gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local que les municipalités locales désirent exécuter à leurs frais;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de conclure une entente pour le recouvrement des créances découlant des travaux effectués par la MRC en application des articles 104 et 105 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

D'autoriser le maire, Shawn Campbell et le directeur général, François Day, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créance avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire**

### **6.1 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 379 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**

24-01-11

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encadrer l'implantation et l'architecture des constructions situées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ainsi que l'aménagement des terrains et les travaux qui y sont reliés, en fixant des objectifs et des critères d'aménagement à l'intérieur de zones visées et pour des bâtiments assujettis.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion est dûment donné, séance tenante par Jean Giroux-Gagné et que le projet de règlement numéro 379 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est déposé.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

D'adopter le projet de règlement 379 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'être amené en consultation publique ainsi que de le transmettre à la MRC.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
Louis-Philippe Thauvette ayant voté contre

### **6.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 380 concernant la citation de l'église de Sainte-Justine-de-Newton à titre d'immeuble patrimonial**

Le conseiller, Jean Giroux-Gagné, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, un règlement concernant la citation de l'église de Sainte-Justine-de-Newton à titre d'immeuble patrimonial. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

### **6.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 361-1 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme afin d'ajouter la fonction du conseil local du patrimoine**

La conseillère, Aline Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 361-1 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme afin d'ajouter la fonction du conseil local du patrimoine. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

## **7. Travaux publics**

### **7.1 Addenda au contrat de déneigement et de déglçage – 2023-2024**

24-01-12

CONSIDÉRANT QUE le service de déneigement et de déglçage de la portion ouest du chemin Grand-Saint-Patrice ne sera plus offert par la municipalité de Saint-Télesphore ;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE ladite portion de route est un chemin mitoyen d'une distance de 2.5 km entre les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales prévoit que les municipalités doivent convenir d'une entente intermunicipale sur le partage des dépenses afférentes lorsqu'une voie publique est divisée par la limite des territoires de deux municipalités locales ou encore lorsque la voie publique longe la limite de leurs territoires ;

CONSIDÉRANT la résolution 23-09-10 adoptée par le conseil municipal octroyant à T-Max Transports le contrat de service de déneigement et de déglçage pour la saison hivernale 2023-2024 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton par l'opération des véhicules de déneigement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au contrat que la municipalité puisse modifier la longueur du circuit routier de 36.69 km à desservir par l'entrepreneur pour tenir compte notamment d'une prise en charge additionnelle d'entretien.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

D'autoriser la modification au contrat de T-Max Transports afin d'ajouter à son circuit routier le déneigement et le déglçage de la portion ouest du chemin Grand-Saint-Patrice représentant 2.5 km;

D'autoriser la modification au contrat de T-Max Transports afin de majorer le montant à payer de 3 500 \$ (taxes en sus) représentant la distance de 2.5 km additionnelle, tel que soumis par l'entrepreneur ;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer à T-Max Transports la somme de 3 500 \$ (taxes en sus) et à faire un addenda au contrat représentant lesdites modifications ;

DE conclure une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Télesphore sur le partage du coût de 3 500\$.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
Louis-Philippe Thauvette ayant voté contre

## **8. Sécurité incendie**

## **9. Arts, culture et loisirs**

## **10. Varia**

### **10.1 Adjudication d'un contrat à une firme d'ingénierie**

24-01-13

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public #2023-003 sur le système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour des services professionnels en ingénierie pour divers projets ;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offre mentionne que le contrat expire le 31 décembre 2024 et contient quatre options de renouvellement pour une durée d'une année supplémentaire chacune ;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres et l'application de la formule de pointage prescrite par la loi ;



Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date limite du 15 janvier 2024, 10h00 ;

CONSIDÉRANT l'évaluation des soumissions faites par le comité de sélection dûment formé à cette fin et dont les résultats sont :

Rang	Soumissionnaire	Pointage (selon l'évaluation qualitative)	Prix soumis (Taxes en sus)	Pointage final
1er	Groupe Civitas Inc.	83	519 313.41\$	2.56
2e	GESPRO Groupe conseil Inc.	89	590 545.85\$	2.35

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

D'adjuger le contrat à la firme Groupe Civitas Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour divers projets au montant de 519 313.41 \$, taxes en sus, se terminant le 31 décembre 2024 avec possibilité de renouveler pour quatre années supplémentaires ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 11. Mot du maire et parole aux élus

À tour de rôle, le maire et les conseillers transmettent des informations d'intérêt général aux personnes présentes dans la salle.

#### 12. Questions des citoyens

Le maire invite les citoyens présents à poser leurs questions et précise que la période de questions durera 30 minutes, tel qu'indiqué au règlement #300 relatif à la régie interne des séances de la municipalité.

La période de questions débute à 20h25 et se termine à 20h37.

#### 13. Levée de la séance

24-01-14 L'ordre du jour étant épuisé

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell  
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 16 janvier 2024 soit levée à 20h37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire